

LE BULLETIN DE VEILLE

Numéro
315

16 FEVRIER 2018

SOMMAIRE

○	INSOLITE _____	3
	UN BELGE REÇOIT PAR ERREUR 2 000 MILLIARDS D'EUROS SUR SON COMPTE EN BANQUE _____	3
○	ACTUALITÉS _____	3
	¼ DES FRANÇAIS PRÊT À CHANGER DE BANQUE EN 2018 _____	3
	L'ETAT RENVOIE AUX BANQUES L'ARGENT DU LIVRET A _____	4
	LA MUTUALITÉ FRANÇAISE LANCE LE PRIX INNOVATION _____	4
○	OFFRES _____	5
	LA MUTUELLE PRÉVIFRANCE LANCE UN NOUVEAU SERVICE POUR SES ADHÉRENTS _____	5
	AIRBNB FACILITE L'ACCÈS AU CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE _____	5
	LYDIA VEUT TENTER LE PARI RISQUÉ DU PAYANT _____	6
○	DISTRIBUTION _____	6
	LE PARI D'ANACAP POUR RÉINITIALISER LA BANQUE BARCLAYS EN FRANCE _____	6
○	DIGITAL _____	7
	LA BANQUE DEVIENT PRÉDICTIVE _____	7
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE VA OUVRIR DES COMPTES GRÂCE À LA BIOMÉTRIE FACIALE _____	7
○	PAIEMENTS _____	8
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE AJOUTE APPLE PAY _____	8
	LE CASH-BACK POURRAIT ÊTRE LIMITÉ À 150 EUROS _____	8
○	RÉGLEMENTAIRE _____	9
	RGPD : LA FRONTIÈRE ENTRE CONFORMITÉ ET LÉGALITÉ _____	9
	ACCÈS AUX DONNÉES BANCAIRES : L'EMPRESSEMENT DE BERCY INQUIÈTE LES FINTECHS _____	9
○	RAPPROCHEMENTS _____	10
	PARTENARIAT ENTRE BNP PARIBAS ET PAYTWEAK _____	10

INSOLITE



Un Belge reçoit par erreur 2 000 milliards d'euros sur son compte en banque

13 FEVRIER 2018 – LA DEPÊCHE

Et vous, comment réagiriez-vous si vous receviez soudainement **2 000 milliards d'euros sur votre compte en banque** ? Luc Mahieux, un **attaché parlementaire belge**, est devenu le temps de quelques heures **l'homme le plus riche du monde** et a pris ce nouveau statut avec philosophie.

Quant à l'origine de ce **virement faramineux**, l'ex milliardaire a donné une explication simple au média belge Matélé : « *Je me suis abonné il y a quelques temps sur un site qui m'a réclamé les coordonnées de ma carte bancaire. Après m'être aperçu qu'il me ponctionnait tous les mois 34,90 euros, j'ai voulu résilier mon abonnement. La somme arrivée sur ma carte provient de cette plateforme.* » Luc Mahieux a alors fait bloquer sa carte, craignant de s'être fait pirater et **la somme a alors disparu de son compte** en banque.

Bien que très éphémère, sa nouvelle situation a fait quelques envieux qui n'ont pas tardé à le solliciter sur les réseaux sociaux. **Une situation** qu'il a une nouvelle fois **gérée avec humour** : « *Je tiens à préciser à tous mes futurs 'amis' que je n'ai pas de pognon* » a-t-il écrit sur son compte Facebook. **EN SAVOIR+**

ACTUALITÉS

¼ des français prêt à changer de banque en 2018

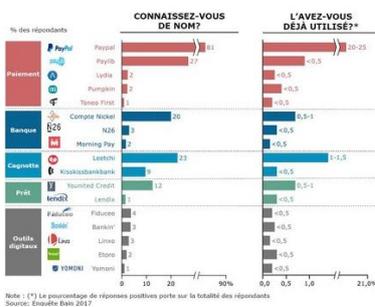
12 FEVRIER 2018 – LA TRIBUNE

Insatisfaits de la relation avec leur conseiller ou des **tarifs**, les clients des banques commerciales sont plus enclins à partir que ceux des groupes mutualistes ou des banques en ligne. **¼ des français ont une appétence pour des services financiers fournis par des acteurs non traditionnels** comme les Gafa (Google, Apple, Facebook, Amazon).

En moyenne, les principaux acteurs du secteur continuent d'avoir **plus de détracteurs que de clients prêts à les recommander**, selon la dernière enquête annuelle de Bain & Company, réalisée auprès de 15 000 clients français. Peu d'évolution par rapport à 2017, seules **les banques en ligne tirent leur épingle du jeu** avec des scores NPS nettement positifs **contrairement aux banques commerciales**.

À la question « *si votre banque vous annonçait demain une hausse des frais bancaires, cela serait-il une raison de changement de banque ?* », les sondés sont 63% à répondre positivement.

25% de clients se disent prêts à changer de banque dans l'année mais seulement 46% d'entre eux connaissent le dispositif de la loi Macron sur la mobilité bancaire. **EN SAVOIR+**





L'Etat renvoie aux banques l'argent du Livret A

13 FEVRIER 2018 – CBANQUE

Les banques qui ont choisi de **confier au Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts l'intégralité des collectes du Livret A et du LDD** vont devoir récupérer une partie de cet argent.

En novembre 2017, un **amendement gouvernemental**, adopté dans le cadre de la **loi de finances pour 2018**, a en effet acté la fin de cette option dite de « **surcentralisation** », qui permettait jusqu'ici aux enseignes qui le souhaitaient de confier au Fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts l'intégralité de leur collecte du Livret A et du LDD, **au-delà donc de la quote-part standard de 60%**. Comme prévu, **l'opération s'étalera sur une dizaine d'années**, mais pourra être accélérée, avec une échéance finale au 1er avril 2020, pour les banques qui le souhaitent.

Cette restitution n'est pas une bonne nouvelle pour les banques, et en premier lieu pour celles qui avaient **activé l'option de surcentralisation** : **La Banque Postale, BNP Paribas, LCL, le Crédit du Nord** notamment.

Dans le contexte actuel de taux, toutes les enseignes avaient en effet un intérêt direct à activer cette option, qui leur permettait de **se débarrasser de liquidités rémunérées 0,75% net** - un taux impossible à atteindre aujourd'hui en plaçant sans risque cet argent sur les marchés - et leur **rapportait en plus jusqu'à 0,30% de commissions**. **EN SAVOIR+**



La Mutualité Française lance le Prix Innovation Mutuelle

15 février 2018



La Mutualité Française lance le prix innovation

15 FEVRIER 2018 – COMMUNIQUE DE PRESSE

À l'occasion de son 42^{ème} congrès, qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Montpellier en présence de 2000 congressistes, la **Mutualité Française** lance un Prix afin d'encourager et de valoriser des projets innovants en matière de santé (e-santé...) ou pour leur impact social et sociétal.

Organisé en partenariat avec la Fondation de l'Avenir et le Liberté Living Lab, il récompensera trois lauréats d'une dotation financière et leur offrira l'opportunité de se faire connaître auprès du monde mutualiste, de professionnels et décideurs de la santé.

Trois prix seront décernés dans les catégories suivantes : « Initiative innovante en matière de santé » ; « initiative dans le champ de l'innovation sociale et sociétale » ; « coup de cœur du congrès », catégorie transverse, qui fera l'objet d'un vote de l'ensemble des congressistes lors du Congrès de la Mutualité Française.

« *On entend par innovation une technologie, un procédé ou un service novateur qui peut mériter de faire l'objet d'une diffusion à grande échelle pouvant bénéficier au plus grand nombre. Cette innovation sociale technique et / ou organisationnelle doit être en totale adéquation avec les valeurs portées par la Mutualité Française : l'humanisme, la solidarité, l'universalité, les bénéfices partagés.* **EN SAVOIR+**

OFFRES



La mutuelle Prévifrance lance un nouveau service pour ses adhérents

14 FEVRIER 2018 – ARGUS DE L'ASSURANCE

Prévifrance met en place le **Prévifrance Club**, service permettant à ses adhérents, particuliers comme entreprises, de **bénéficier d'avantages financiers**.

Prévifrance fait partie des rares mutuelles à mener une **stratégie de développement à l'écart des grands rapprochements** en cours. Cela passe, aussi, par une **fidélisation des adhérents actuels**.

La mutuelle, historiquement implantée dans le sud-ouest de la France, lance pour ce faire **un nouveau service nommé Prévifrance Club**. Bâti sur les fondations d'un précédent programme de bons plans, la « Krt Eco'Jeunes », le Prévifrance Club est destiné à l'ensemble des adhérents de la mutuelle, **particuliers comme entreprises**, et non plus seulement aux jeunes.

Ce programme permet aux **330 000 personnes protégées** de profiter des promotions et réductions auprès de plus **de 2 000 enseignes** nationales et locales. Le dispositif à destination des entreprises comprend une centrale d'achats pour bénéficier de tarifs négociés, une équipe achats dédiée pour comparer les devis et factures, ainsi qu'un accès à un réseau d'affaires national. **EN SAVOIR+**



Airbnb facilite l'accès au crédit hypothécaire

15 FEVRIER 2018 – C'EST PAS MON IDÉE !

Si **l'économie collaborative** s'est installée durablement dans les mœurs, **les institutions financières peinent toujours à en intégrer les impacts dans leurs modèles traditionnels**. En partenariat avec 3 spécialistes du crédit hypothécaire **Airbnb** parvient à bousculer (légèrement) le statu quo.

Après l'initiative de la startup **Loftium**, qui associe la location de la propriété à l'attribution d'une avance d'apport personnel lors de son acquisition, 3 établissements de crédit - **Citizens Bank, Quicken Loans** et **Better Mortgage** – acceptent désormais d'**inclure les gains générés via Airbnb dans leurs propositions de refinancement**. À la clé, la promesse aux emprunteurs est de réaliser des économies significatives par rapport à leur prêt existant.

Le processus mis en œuvre par Airbnb est simple : la plateforme met à la disposition de ses hôtes une « **preuve de revenus** », **synthétisant jusqu'à 3 ans de versements reçus** pour la location de leur résidence. Il suffit de **transmettre le document** (avec les autres informations usuelles) à **l'un des partenaires financiers pour bénéficier d'une offre de rachat de crédit personnalisée**.

Les modèles de société historiques, reposant presque exclusivement sur le salariat, sont aujourd'hui en pleine transformation, avec l'importance croissante de l'économie collaborative, le développement du travail indépendant, la génération des « *slasheurs* » (exerçant plusieurs activités simultanément). **EN SAVOIR+**



Lydia veut tenter le pari risqué du payant

16 FEVRIER 2018 – L'AGEFI

La plate-forme de paiement mobile souhaite **lancer prochainement une offre payante multiproduit**.

Le chantier le plus urgent de **Lydia** est le lancement, prévu cette année, d'une **offre payante « prime » à 2 euros par mois**. Outre le paiement mobile, son portefeuille électronique (wallet) devrait proposer des **services d'agrégation de comptes, d'IBAN virtuel, de gestion de cartes bancaires virtuelles** (« une carte par marchand »), **de virements** ou encore **d'épargne automatique** via l'arrondi des paiements.

« **On ne fera pas payer le million d'utilisateurs de Lydia mais un certain nombre d'entre eux seront certainement intéressés**. Le freemium existe ailleurs dans la banque mobile. Lydia ne l'a pas encore testé même si sa carte bancaire, gratuite au départ, a été conçue comme une offre payante à 3,99 euros par mois », explique un bon connaisseur de la société.

L'an prochain, Lydia espère passer à une nouvelle étape en proposant à ses utilisateurs **des produits d'assurance, de crédit à la consommation et d'épargne conçus par des tiers**. **EN SAVOIR+**

DISTRIBUTION



Le pari d'AnaCap pour réinitialiser la banque Barclays en France

12 FEVRIER 2018 – LES ECHOS

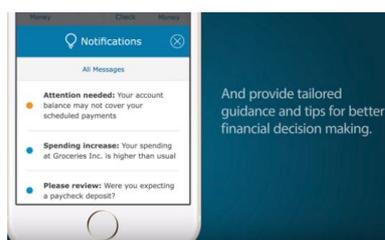
Le réseau **Barclays France**, racheté par **AnaCap** l'an dernier, va changer de nom au printemps. Le projet est d'en faire **une nouvelle banque patrimoniale** visant notamment les jeunes entrepreneurs.

Les **prochains mois seront cruciaux** pour Barclays France SA, reprise au cœur de l'été 2017 par le fonds AnaCap Financial Partners. Cédée par le groupe Barclays qui l'avait rangée au nombre de ses actifs non stratégiques, cette banque de détail souffre depuis plusieurs années d'un **manque de visibilité et de stratégie**.

Etape clef dans cette évolution, **la marque Barclays va disparaître au printemps** du fronton des agences pour faire place à **une nouvelle identité** encore en élaboration. Un **nouveau projet industriel** se dessine enfin pour le réseau **comptant 73 agences et un millier de salariés**.

Pour se différencier, le nouvel établissement compte notamment **élargir la gamme des produits proposés et rouvrir le robinet du crédit**. Il veut **mieux servir la clientèle existante en associant à la force du réseau physique une gamme de solutions et d'outils digitaux** pour permettre aux conseillers de se concentrer sur du **conseil à valeur ajoutée**. **EN SAVOIR+**

DIGITAL



La banque devient prédictive

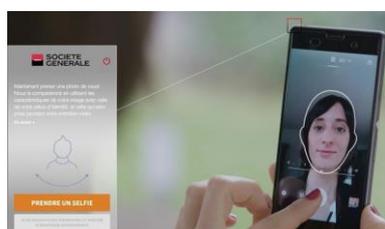
14 FEVRIER 2018 – C'EST PAS MON IDEE !

Dans le domaine des finances personnelles, une des applications les plus évidentes et les plus utiles de **l'intelligence artificielle** consiste à **prédire l'avenir en extrapolant les comportements historiques**.

Quelques années après l'introduction des **premières fonctions de gestion de budget dans leurs services en ligne et mobiles**, l'idée de **prolonger ces analyses par une projection sur l'avenir** émerge.

L'américaine **Wells Fargo** devient ainsi l'une des premières banques à **intégrer de telles capacités au sein de son application mobile**. L'initiative a une ampleur exceptionnelle puisqu'elle prend en charge plus de **50 situations différentes de la vie courante**.

Parmi celles-ci, les exemples cités par Wells Fargo vont **des cas les plus courants**, tels que la **suggestion de réaliser un virement depuis un compte d'épargne** ou, inversement, la **proposition d'épargner**, jusqu'à des **occasions plus spécifiques**, comme la **déclaration préalable de l'utilisation des moyens de paiement** hors du lieu de résidence. **EN SAVOIR+**



Société Générale va ouvrir des comptes grâce à la biométrie faciale

15 FEVRIER 2018 – LES ECHOS

La banque lance un **système inédit d'identification des clients** pour **ouvrir des comptes en quelques minutes sur Internet**. Il s'appuie sur la **biométrie faciale** et sur un entretien en vidéoconférence.

Et si les seuls contours de votre visage vous permettaient d'ouvrir un compte en banque. C'est **le pari de Société Générale** qui va lancer dans les prochaines semaines un **processus d'ouverture de compte express basé sur la biométrie faciale** et sur la vidéoconférence. Inédit dans l'univers bancaire, cet outil permettra aux futurs clients de la banque de **recevoir un relevé d'identité bancaire (RIB) et une carte sans se déplacer**.

Concrètement, les clients devront **se munir de deux pièces d'identité, d'un justificatif de domicile et d'un justificatif de revenus**. Une fois ces documents téléchargés sur l'application de la banque, ils devront se prendre en photo. Vient ensuite un bref **entretien en vidéoconférence avec un conseiller** afin de vérifier une fois de plus l'identité du client par biométrie faciale.

Avec ce système, **Société Générale espère bien rivaliser avec des néo-banques** comme l'allemande N26 qui a popularisé l'ouverture de compte grâce à la vidéoconférence. La banque veut ouvrir **30% de ses comptes à distance** d'ici 2020 **EN SAVOIR+**

PAIEMENTS



Apple Pay

Payez vos achats en magasin avec votre iPhone en conservant les avantages de votre carte bancaire Société Générale.



Découvrez Apple Pay

Apple Pay est une solution de paiement mobile gratuite permettant de régler vos achats en magasin avec votre iPhone ou Apple Watch en sans contact.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de disposer d'un iPhone 6 ou modèle ultérieur⁽¹⁾ et d'une carte de paiement Société Générale⁽²⁾.

Société Générale ajoute Apple Pay

14 FEVRIER 2018 – CBANQUE

Société Générale a annoncé dans un communiqué la disponibilité d'**Apple Pay**, le service de paiement mobile embarqué sur les iPhones, pour ses clients.

Les clients de Société Générale **détenteurs d'iPhones des dernières générations** peuvent d'ores et déjà se rendre dans l'appli « Wallet » de leur téléphone et y **ajouter leur carte bancaire**. Ils pourront ensuite **payer sans contact avec leur téléphone, sans plafond, en s'authentifiant grâce au capteur biométrique**.

Dans son communiqué, cette dernière insiste sur la sécurité du dispositif : « **Seule Société Générale a accès aux données de paiement qui ne sont stockées ni sur le téléphone, ni sur les serveurs d'Apple Pay.** ».

Société Générale rejoint le **peloton de plus en plus dense des banques et néo-banques compatibles Apple Pay**. Lancé en France 2016, le service de paiement mobile est désormais disponible à la **Banque Populaire**, à la **Caisse d'Épargne**, chez **Carrefour Banque**, **Orange Bank**, **Banque BCP**, **N26**, au **Crédit Mutuel Arkéa** et chez **Lydia**. **EN SAVOIR+**



Le cash-back pourrait être limité à 150 euros

14 FEVRIER 2018 – LA TRIBUNE

Le **retrait d'espèces auprès d'un commerçant**, autorisé par la nouvelle directive européenne sur les services de paiement (**DSP2**), sera encadré en France par **des seuils assez bas** pour éviter la **fraude** et le **blanchiment d'argent**.

Il sera bientôt possible de **retirer de l'argent liquide en effectuant un paiement chez un commerçant** : cette pratique du **cash-back**, très répandue dans d'autres pays, notamment en Allemagne, va être autorisée en France avec la transposition de la **nouvelle directive européenne sur les services de paiement (DSP2)**. Elle était en réalité jusqu'ici "interdite en France" du fait d'une **astuce juridique la considérant comme un service de paiement**.

Un décret viendra l'encadrer précisément, en particulier **en fixant un montant maximum**. La fixation de seuils doit permettre de **réduire deux types de risques** importants, faciliter le **blanchiment et la fraude** d'une part, et la **circulation des faux billets** d'autre part. Il faudra que les commerçants distinguent bien dans leur comptabilité ce qui ressort de leur chiffre d'affaires et ce qui tient à un retrait d'espèces. **EN SAVOIR+**

RÉGLEMENTAIRE



RGPD : la frontière entre conformité et légalité

13 FEVRIER 2018 – NEWS ASSURANCES PRO

Les assureurs ont mis la première pierre pour se mettre en conformité vis-à-vis du **Règlement européen sur la protection de données (RGPD)** qui **entre en vigueur ce 25 mai**. Le recueil du consentement des assurés suscite des **débats concernant la frontière entre la légalité et la conformité**.

Dès 2016, **les assureurs se sont mis en ordre de marche**. Après avoir nommé un délégué à la protection des données (**DPO**), la première étape consiste à **cartographier l'ensemble des traitements et des données et à tenir à jour un registre**. La deuxième étape consiste à faire un **inventaire de l'ensemble de données**, de sources diverses et souvent éparpillées, **qui concernent un seul individu**.

La prochaine étape consiste à **gérer le consentement**. En effet, RGPD prévoit que pour pouvoir traiter les données d'un individu au-delà du cadre contractuel, il faut avoir obtenu son accord préalable. « **Si on demande à l'internaute de cocher une case pour pouvoir traiter ses données personnelles de santé, on sera dans la conformité vis-à-vis de RGPD, mais on ne sera pas dans la légalité des traitements** », déclare Laurent Caredda, directeur général de be/ys. « **Pour pouvoir traiter des données sensibles, il faut une signature électronique opposable, dans les conditions du règlement eIDAS** », indique-t-il. **EN SAVOIR+**



Accès aux données bancaires : l'empressement de Bercy inquiète les fintechs

14 FEVRIER 2018 – CBANQUE

Le ministère des Finances a manifesté mercredi son **intention d'accélérer la marche pour imposer des interfaces sécurisées dans les moyens de paiement**, suscitant **l'inquiétude de start-ups financières** qui craignent d'être freinées dans leur activité.

Bruxelles a laissé aux différents acteurs **jusqu'à mi-2019 pour remplacer le « web scraping » par des « API »** contrôlées par les banques pour l'accès **aux données**. Le secteur bancaire s'est félicité de cette initiative par la voix de Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de la Fédération bancaire française (FBF), **évoquant une « malfaçon » de DSP2** au sujet de l'intervalle entre son entrée en vigueur et le délai accordé pour l'élaboration des API.

En revanche, les intentions du gouvernement, qui font écho à des souhaits également émis par la Banque de France, ne rassurent pas les « fintech ». « **Si l'API ne nous permet pas de fournir le service aux utilisateurs (...), on ne devrait pas (nous) imposer de l'utiliser** », a dit Joan Burkovic, dirigeant de **Bankin'** et représentant d'un groupement de start-ups. **EN SAVOIR+**

RAPPROCHEMENTS

Partenariat entre BNP Paribas et Paytweak

14 FEVRIER 2018 – BNP PARIBAS

BNP Paribas et la fintech **Paytweak** signent un **partenariat** pour accompagner la digitalisation des commerçants en France.

Avec cette **solution de paiement innovante**, BNP Paribas renforce son offre digitale auprès des commerçants et **enrichit son dispositif existant de paiements à distance sécurisés**, Mercanet. L'offre BNP Paribas **Mercanet**, destinée aux e-commerçants, propose depuis septembre 2000, un **ensemble de services pour faciliter l'acte d'achat, sécuriser et suivre leurs ventes**.

Le partenariat avec Paytweak marque une nouvelle étape pour **accompagner les commerçants dans la digitalisation et la sécurisation de leurs transactions**, deux enjeux stratégiques sur le marché du e-commerce.

La solution de paiement sécurisée et innovante, **permet à un commerçant d'adresser à ses clients une demande de paiement via un lien sécurisé**. En cliquant sur le lien reçu via e-mail, SMS ou messagerie instantanée, le client accède directement à la page de paiement du commerçant. Ce partenariat marque une nouvelle étape dans **la coopération entre la banque et les fintechs**. **EN SAVOIR+**



LE CONSEIL SUR-MESURE POUR TRANSFORMER ET OPTIMISER VOS ENVIRONNEMENTS LES PLUS COMPLEXES



csaconsulting est devenu en plus de 20 ans un partenaire privilégié des principaux groupes bancaires et d'assurance, en France et à l'international. Cultivant une véritable alternative aux grands cabinets de conseil, notre approche est opérationnelle, pragmatique et apporte à nos clients une réelle plus-value en toute objectivité.

CONTACTEZ-NOUS